

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/09/2020 - 11822 - 2016 B 01663 - 819 805 524 - A.S HABITAT



EURL A.S HABITAT

11 bis A2 Avenue d'Arpajon

91520 EGLY

«Certifiés conformes par le Gérant»

**COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2018**

ECL DIRECT

Société d'Expertise Comptable

ecldirect.fr

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	8 183	1 706	6 477	512	5 965	NS
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	8 183	1 706	6 477	512	5 965	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	12 000		12 000		12 000	
	Autres créances	2 091		2 091		2 091	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	39 757		39 757	19 635	20 122	102. 48
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	53 848		53 848	19 635	34 214	174. 25
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	62 031	1 706	60 325	20 146	40 179	199. 44

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2019 12	Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000		
	Réserves				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	13 161	10 104	3 057	30.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 142	3 057	3 085	100.92
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	21 503	15 361	6 142	39.99
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	5 382		5 382	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	548		548	
	Dettes fiscales et sociales	20 891	4 785	16 106	336.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 000		12 000	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	38 821	4 785	34 036	711.31
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	60 325	20 146	40 179	199.44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

38 8214 785

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	76 592		76 592	41 222	35 369	85. 80
Chiffre d'affaires NET	76 592		76 592	41 222	35 369	85. 80
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				200	200-	100. 00-
Autres produits			1	0	0	32. 56
Total des Produits d'exploitation (I)			76 592	41 423	35 169	84. 90
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			30 671	35 274	4 603-	13. 05-
Impôts, taxes et versements assimilés			1 716	1 346	369	27. 42
Salaires et traitements			25 197		25 197	
Charges sociales			9 081		9 081	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 535	171	1 364	797. 66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0-	1	1-	128. 07-
Total des Charges d'exploitation (II)			68 200	36 793	31 407	85. 36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 392	4 630	3 762	81. 26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2019	12	31/01/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 392		4 630	3 762	81. 26
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		120		17	103	605. 88
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		120		17	103	605. 88
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		120-		17-	103-	605. 88-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 130		1 556	574	36. 89
Total des produits (I+III+V+VII)		76 592		41 423	35 169	84. 90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		70 450		38 366	32 084	83. 63
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		6 142		3 057	3 085	100. 92

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 60 324.81 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 76 591.58 Euros et dégageant un bénéfice de 6 142.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Monsieur Patrice VAZ, associé unique et président de la société «A.S HABITAT », société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros a décidé lors de l'AGE du 9 mars 2018 de transformer la société en Société à responsabilité limitée à associé unique.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			7 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 83		
TOTAL	6 83		7 500
TOTAL GENERAL	6 83		7 500

ANNEXE

Exercice du 01/02/2018 au 31/01/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			7 500	7 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			683	683
TOTAL			8 183	8 183
TOTAL GENERAL			8 183	8 183

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		1 307		1 307
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	171	228		399
TOTAL	171	1 535		1 706
TOTAL GENERAL	171	1 535		1 706

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 307				
Matériel de bureau informatique mobilier	228				
TOTAL	1 535				
TOTAL GENERAL	1 535				

A.S HABITAT
Société À Responsabilité Limitée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 bis A2 Avenue d'Arpajon
91240 EGLY
819 805 524 R.C.S. EVRY

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-quatre mai,
à dix heures,

Monsieur Patrice VAZ, associé unique de la société A.S HABITAT, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération du dirigeant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est en outre rappelé par le gérant que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et donne quitus de sa gestion à la Gérance.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles pour un montant de 5 180 euros et ce au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.



DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à 6 142 euros, de la manière suivante :

- Un résultat de 6 142 euros
- Une somme de 6 142 euros
affectée en totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à la somme 19 303 euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 21 503 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est antérieurement intervenue.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des opérations ou conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur Patrice VAZ associé unique et Gérant détenant l'intégralité des voix, savoir :

➤ Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice

Compte courant associé

Au 31 janvier 2019 le compte courant associé de Monsieur Patrice VAZ était créancier d'une somme de 5 382 euros. Ce compte courant associé n'est pas rémunéré.

✓ Conditions d'exécution des conventions conclues antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Loyers

Au 31 janvier 2019 la société a versé à l'associé unique Monsieur Patrice VAZ une somme de 4 200 euros à titre de loyers pour la mise à disposition d'un bureau.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.



QUATRIÈME DECISION

L'associé unique ratifie la rémunération perçue au cours de l'exercice écoulé par Monsieur Patrice VAZ en sa qualité de Gérant, pour un montant de 25 197 euros. Outre le remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, l'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations assises sur sa rémunération en qualité de gérant, pour un montant de 4 590 euros.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Patrice VAZ

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vaz', written over a faint horizontal line.